

**ARRÊTÉ RECTORAL EN DATE DU 27 AVRIL 2021 ATTRIBUANT UNE CERTIFICATION
COMPLÉMENTAIRE DANS LE SECTEUR ENSEIGNEMENT EN ANGLAIS DANS UNE DISCIPLINE
NON LINGUISTIQUE**

SESSION 2021

Le Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand,

VU l'arrêté ministériel du 23 décembre 2003 modifié relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires ;

VU la note de service n° 2019-104 du 16 juillet 2019 ;

VU le procès-verbal établi par le jury le 27 avril 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La certification complémentaire dans le secteur enseignement en anglais dans une discipline non linguistique est attribuée, sous réserve des dispositions de l'article 7 de l'arrêté du 23 décembre 2003 modifié visé ci-dessus, aux enseignants dont les noms suivent:

- **SERMET Fabien, Professeur d'éducation physique et sportive, SEP LPO Charles et Adrien Dupuy (43)**
- **BONHOMME GUILLEMARD Madeline, Certifiée sciences physique et chimie, Collège Saint Jeanne D'Arc (63)**
- **BESSE ROQUESSALLANNE Cécilia, Professeure SVT, Collège Jules Ferry (15)**
- **FRANCON Arnaud, PLP Professeur de lettres, histoire et géographie, LP Jean Monnet (15)**
- **CRAMPON WON FAH HIN Céline, Certifiée histoire-géographie, Collège Saint-Anne (63)**
- **BILLETTE Emmanuel, Agrégé mathématiques, Lycée Jean Zay (63)**
- **SABATIER Bénédicte, Certifiée économie gestion, Lycée Haute Auvergne (15)**
- **VIRCONDELET Jean-Baptiste, PLP Stagiaire génie mécanique, LP Gustave Eiffel (03)**
- **TOURADE Marion, PLP mathématiques, sciences physiques, LP Val d'Allier (03)**

ARTICLE 2 : Monsieur le Secrétaire général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Signé :

Karim BENMILOUD